

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 28 septembre 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le 28 septembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 22 septembre 2021.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 6**

**Nombre de votants : 41**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, M. DUYCK Joël, Mme DURUT Jocelyne, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX,  
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. HENNEON François-Xavier,  
Mme FERMENTEL Geneviève, procuration à M. MOUQUET Denis,  
M. FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,  
M. MORVAN Hervé, procuration à Mme PLE Sandra,  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques.

***Absents :***

M. DEHAENE Michel.

***Secrétaire de séance :*** Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

## **Délibération n°2021D177 - Environnement, Transition Écologique et Aménagement du territoire - Schéma Directeur des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques : Schéma mutualisé entre le SIECF TE Flandre et la Communauté de communes Flandre Lys.**

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu les statuts de la CCFL, partie B-compétence optionnelles, alinéa 1 – mise en valeur, protection de l’environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d’énergie, point relatif à la « création, entretien et exploitation des infrastructures de charges d’intérêt communautaire nécessaires à l’utilisation de véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Considérant la loi d’orientation des mobilités qui a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d’élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (qui sera appelé « schéma directeur »).

Le schéma directeur donne à la collectivité ou à l’établissement public un rôle de chef d’orchestre du développement de l’offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- Coordonnée entre les maîtres d’ouvrage publics et privés ;
- Cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l’air et du climat, d’urbanisme et d’énergie ;
- Adaptée à l’évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit ;

Considérant l’article R. 353-5-7 du Code de l’énergie qui permet à plusieurs communes ou établissements publics compétents pour réaliser un schéma directeur de s’associer afin de réaliser un unique schéma directeur dès lors que leurs territoires sont adjacents. Le schéma directeur est alors soumis pour avis, le cas échéant, à chacun des préfets concernés, et pour adoption à chacun des organes délibérants de ces collectivités territoriales ou établissements publics. Cette disposition permet de s’affranchir des limites territoriales des établissements titulaires de la compétence IRVE et de définir l’échelon territorial le plus pertinent pour partager une vision du développement des IRVE, en mutualisant les ressources nécessaires à l’élaboration du schéma directeur. Afin d’assurer une cohérence territoriale pour le développement des IRVE, il est généralement pertinent d’élaborer un schéma directeur à une échelle géographique assez large.

Considérant la proposition du Président du SIECF de réaliser un schéma commun aux deux structures que sont le SIECF TE Flandre et la CC Flandre Lys,

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- APPROUVER la réalisation d’un schéma commun aux deux structures que sont le SIECF TE Flandre et la CCFL,
- CONFIER le pilotage aux services du SIECF TE Flandre avec le soutien technique des services de la CCFL, de l’Agence d’urbanisme AGUR Flandre Dunkerque et ENEDIS,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-245900758-20210928-2021D177-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**



Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20210928-2021D177-DE